



MINISTÈRE DE LA DEFENSE

DIRECTION DE LA MEMOIRE, DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES

ALLOCATION DE THESE DU MINISTERE DE LA DEFENSE

ANNEE 2017

DOSSIER DE CANDIDATURE // REGLEMENT

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **10 mars**

*(envoi des dossiers par voie postale
uniquement)*

Nom et Prénom du candidat :

Titre de la thèse :

.....
.....
.....

Université :

Discipline :

Année d'inscription en 1ère année de thèse :

Année de thèse à la rentrée 2016-2017 :

Date de soutenance envisagée :

Renouvellement de l'allocation :

oui, si oui, précédente(s) allocation(s) obtenue(s) en :

non

Nom et Prénom du directeur de thèse :

.....

Laboratoire de rattachement :

Directeur de laboratoire :

Co-tutelle (éventuelle) :

Co-directeur :

MODALITES D'ATTRIBUTION ET DE RENOUVELLEMENT

Le ministère de défense attribuera, pour l'année 2017, dix allocations de thèse en histoire militaire et de la défense allouées sur critère d'excellence qui s'adressent à des chercheurs engagés dans une thèse inscrite dans cette discipline.

1. Le montant annuel de l'allocation est de 10 000 € par allocataire.

Peut être allocataire tout doctorant ayant déposé un dossier dûment complété dans les délais impartis par l'appel à candidature.

Le montant de l'allocation est imposable et non assujéti au versement de charges sociales. L'allocation ne donne pas droit à des indemnités de chômage. A la demande expresse du bénéficiaire, le ministère de la défense peut délivrer une attestation d'attribution d'une allocation de recherche.

2. Les allocations de thèse du ministère de la défense sont ouvertes à tout candidat inscrit en thèse au moment du dépôt du dossier de candidature. Les candidats en début de thèse seront privilégiés. La thèse doit être rédigée en langue française.

3. Peuvent faire acte de candidature :

- tout doctorant, sans distinction de nationalité, inscrit dans une université française et rattaché à un laboratoire français ;
- tout doctorant de nationalité française dans une université étrangère.

Il peut exister une co-direction de thèse avec une autre université française ou étrangère.

4. Les dossiers de candidature sont soumis au Conseil scientifique de la recherche historique de la défense (CSRHD) qui décide de l'attribution de ces allocations.

Les dossiers de candidature sont évalués et sélectionnés suivant les critères suivants :

- la valeur scientifique du projet de thèse ;
- l'intérêt de la recherche pour la défense ;
- la valeur du candidat ;
- la valeur du laboratoire d'accueil et la qualité de l'encadrement.

5. L'allocation est attribuée pour une durée d'un an.

Elle peut être renouvelée deux fois, sur demande du candidat. Le renouvellement n'étant pas automatique, le candidat doit établir chaque année un nouveau dossier de candidature comprenant un état des travaux effectués depuis sa précédente demande ; ce dossier est soumis une nouvelle fois au CSRHD qui évaluera l'évolution du travail du candidat.

6. Chaque candidat est officiellement informé par courrier de la décision prise par le CSRHD.

7. Une convention d'allocation de thèse en histoire est adressée par le ministère de la défense à chaque bénéficiaire de l'allocation. Cette convention est nominative.

8. Cette convention est signée, d'une part, par l'allocataire, et, d'autre part, par la directrice de la mémoire, du patrimoine et des archives ou son représentant. Lorsque toutes les parties ont visé la convention, cette dernière est notifiée à l'allocataire qui en accuse réception.

Cette convention définit notamment les obligations imposées à l'allocataire.

9. Le paiement intervient en un versement après signature de la convention mentionnée ci-dessus signée par la directrice de la mémoire, du patrimoine et des archives ou son représentant et l'allocataire.

10. L'allocataire s'engage :

- à prendre part aux activités scientifiques et académiques du service historique de la défense (SHD) et de l'Institut de recherche scientifique de l'école militaire (IRSEM) ;
- à participer au séminaire Jeunes Chercheurs de l'IRSEM ;
- à participer au séminaire de recherche animé par le SHD ;
- à rédiger des notes, des fiches ou des articles pour les productions scientifiques du SHD et de l'IRSEM (en particulier des comptes rendus d'ouvrages)
- à présenter ses travaux dans le cadre des diverses activités mises en place par la DMPA, le SHD et l'IRSEM ;
- à mentionner le titre « *Doctorant allocataire du ministère de la défense* » dans toute publication et toute communication scientifique ;
- à déposer un exemplaire de sa thèse au SHD une fois celle-ci soutenue ;
- à mentionner l'aide qu'il a reçue du ministère de la défense en cas de publication de sa thèse.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

JOINDRE IMPERATIVEMENT :

- le présent dossier de candidature, dûment complété ;
- un *curriculum vitae* détaillé du candidat ;
- une liste des publications et des travaux du candidat ;
- une lettre d'appréciation rédigée et signée par le (ou les) directeur(s) de thèse ;
- une attestation d'inscription en thèse ;
- un relevé d'identité bancaire ou postal ;
- une copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport ;
- une copie recto-verso de la carte d'assuré social

1) pour une première demande d'allocation de thèse :

- un résumé du mémoire du master 2 (5 pages).

2) pour un renouvellement d'allocation de thèse :

- une note de l'état d'avancement des travaux (environ 15 pages) ;
- une bibliographie ;
- un chapitre de thèse ;
- un plan sommaire.

3) pour un second renouvellement :

- une bibliographie complète ;
- un plan précis ;
- un calendrier pour les derniers mois de la thèse.

**CALENDRIER
PREVISIONNEL**

- **10 mars 2017** : date limite de dépôt des dossiers de candidature (envoi des dossiers par voie postale - cachet de la poste faisant foi).

- **mi-mai 2017** : réunion du Conseil scientifique de la recherche historique de la défense – attribution des allocations de thèse.

- **fin-mai-début juin 2017** : notification de l'attribution de l'allocation de thèse et co-signature d'une convention par la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives et le titulaire de l'allocation.

Ce dossier et toutes les pièces constitutives du dossier de candidature doivent être
envoyés **avant le 11 mars**

par voie postale à :

Ministère de la défense
Secrétariat général pour l'administration
Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives
Délégation des patrimoines culturels
60 boulevard du général Martial Valin
CS21623
75509 PARIS CEDEX 15

Renseignements : dmpa.charge-etude.fct@intradef.gouv.fr
Tel : 09 88 68 65 19/09 88 68 65 29

CANDIDATURE

Nom :
Nom de jeune fille :
Date et lieu de naissance :
Nationalité :
Identifiant Défense (N° JAPD le cas échéant) :
Situation de famille :
Adresse personnelle :
Téléphone portable :
Adresse électronique :
Année d'inscription en thèse :
Année de thèse en cours :
Université :
Laboratoire d'accueil :
Université (en cas de co-tutelle) :
Laboratoire d'accueil :
Activité salariée : oui non (rayer la mention inutile)
Employeur :
Fonction :
Date d'embauche :
Temps de travail mensuel (nombre d'heures) :

DIRECTEUR DE THESE

Le directeur de recherche est chargé de rédiger une lettre d'appréciation sur le profil et le travail du candidat. Cette lettre sera jointe dans le dossier de candidature. Il appartient au directeur de thèse de faire respecter les obligations contractuelles de la convention. S'il y a un co-directeur de la thèse, il est souhaitable que celui-ci fasse de même.

Nom :
Prénoms :
Qualité :
Université, département, laboratoire d'appartenance :
Adresse professionnelle :
Adresse privée :
Téléphone :
Adresse électronique :

A

Le,

Signature du directeur de thèse :

PRESENTATION DE LA THESE

I. TITRE DE LA THESE

.....
.....
.....
.....
.....
.....

II. PRESENTATION GENERALE DE LA THESE (A joindre en fin de document)

L'objet doit préciser les objectifs scientifiques de la recherche. Il sera rédigé comme un résumé documentaire en soulignant les mots-clés essentiels du programme. Il ne devra pas excéder 300 caractères.

III. PROBLEMATIQUE DE LA THESE (A joindre en fin de document)

Un texte qui n'excédera pas 4 pages dactylographiés, posera clairement la problématique et exposera l'intérêt que présente le sujet pour le ministère de la défense.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés dans ce dossier de candidature et m'engage à informer le ministère de la défense de tout changement relatif à ma situation.

A

Le,

Signature du candidat,